

Attestation d'aisance aquatique

Cette attestation de réussite* est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning. Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de saut nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Je soussigné(e) titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du diplôme n° et de la carte pro n°

Cocher la case du diplôme correspondant :

BNSSA BEESAN MNS BEES Canoë BEES Kayak BEES Voile BEES Surf BPJEPS Canoë
 BPJEPS Kayak BPJEPS Voile BPJEPS Surf Autre qualification

Certifié que : Prénom : Nom : Date de naissance
a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ,
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ,
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ,
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ,
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant,

Ces épreuves ont été effectuées sans brassière de sécurité.

Fait le à

Signature :

*: Ce test de natation a une validité permanente, nous vous recommandons de garder précieusement, pour toute utilisation faites des photocopies